

COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 02 octobre 2024

Procès-verbal n° 06

Président M. Éric MAIOROFF

Présents MM. Grégory BOUCHET, Christian DELCEL, Philippe GUILBAULT et Jean-Louis OLIVIER

Approbation du PV n°05 sans modification.

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D3	A	2	22/09/24	28900139	Poitiers Gibauderie (1) / Poitiers 3 Cités (2)	Coupe Nouvelle Aquitaine	01/12/24
D5	A	2	22/09/24	28955957	Les Trois Moutiers (2) / Monts sur Guesnes (1)	Problème d'éclairage	01/12/24

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de COUPE ou CHALLENGE MASCULIN REMIS

Coupe ou Challenge	Tour	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à rejouer le
Coupe Louis David	1	29/09/24	29683343	Monts sur Guesnes (1) / Châtelleraut Réunionnais (1)	Arrêté municipal	03/11/24
Challenge des Réserves	1	29/09/24	29683958	Dissay (2) / Sammarcolles (2)	Arrêté municipal	03/11/24

DEPARTEMENTAL 3

Suite au match de coupe de France n°29017678 : Poitiers Gibauderie (1) – Naintré (1) du 01/09/2024 phase régionale

La commission enregistre la décision de la commission régionale de Discipline du 26/09/2024 qui sanctionne le club de Poitiers Gibauderie de trois (3) matchs à disputer à huis-clos à compter du 30 Septembre 2024, au titre du manquement à la police des terrains.

Les matchs suivants se dérouleront à huis-clos (terrain à préciser) :

- Poitiers Gibauderie 1 – Boivre 1 en D3 poule A du 13/10/24
- Poitiers Gibauderie 1 – St Léger de Montbrillais 1 en D3 poule A du 27/10/24
- Poitiers Gibauderie 1 – Vouillé 1 en D3 poule A du 17/11/24

DEPARTEMENTAL 1

Match n° 28899510 : St Benoît (1) – Neuville (2) du 21/09/24

Réserve

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°3 du 25/09/2024 qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 28956405 : Poitiers 3 cités (3) – Montamisé (4) en Poule F du 22/09/24

Réserve

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°3 du 25/09/2024 qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

COUPE LOUIS DAVID

Match n° 29683343 : Monts sur Guesnes (1) – Châtelleraut Réunionnais (1) du 29/09/2024

Arrêté municipal transmis tardivement, le 29/09/24, par le président du club.

Les frais de déplacement (35,68€) de l'arbitre de la rencontre, M. Delcel Christian, non prévenu, seront à la charge du club de Monts sur Guesnes

CHALLENGES DES RESERVES

Forfait

Match n° 29683963 : Quinçay (2) – Jardres (2) du 29/09/2024

Forfait de l'équipe de Jardres (2) (sans déplacement de Quinçay (2))

Amende de 35€ au club de Jardres.

L'équipe de Quinçay (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Match n°29683962 : Payroux Charroux Mauprévoir (2) – Blanzay (2) du 28/09/2024

Forfait de L'équipe de Blanzay (2) à la suite du forfait général en championnat

L'équipe de Payroux Charroux Mauprévoir (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

TRANSMISSION TARDIVE FEUILLES DE MATCHS

Amende de 27€

Match n° 29683344 : Orches (1) – ASM (1) en Coupe Louis David du 29/09/24

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le président, Eric Maïoroff.